

Introduction

Étienne Douat, Hugo Dupont, Stéphane Vaquero

Dans les dernières décennies du xx^e siècle, des travaux militants et académiques ont convergé pour faire évoluer la définition du mot handicap. Celui-ci doit désormais être compris comme la conséquence d'un environnement peu accueillant et non plus seulement celle d'une maladie, d'un trouble, d'un syndrome ou d'un accident. Ce changement de définition fait du handicap une responsabilité sociale et non plus une tragédie personnelle. Il amène de nouvelles représentations du handicap, de nouveaux droits et de nouvelles politiques publiques qui changent le sens de l'action sociale envers les personnes handicapées. Il a également pour conséquence une évolution des concepts utilisés pour parler de la place du handicap et des personnes handicapées : après rééducation, insertion et intégration, nous parlons désormais de leur inclusion dans des institutions de droit commun qui doivent devenir elles-mêmes accessibles et inclusives. C'est ainsi que depuis une vingtaine d'années, le handicap est devenu une question sociale et politique majeure : il est très souvent cité comme une priorité des politiques publiques, renforçant ainsi sa visibilité dans l'espace public. Une ministre déléguée chargée des personnes en situation de handicap a tout récemment été nommée et il existe une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) par département. Cette exposition a rendu la notion de handicap familière au point d'être devenue évidente pour chacun. Le mot est utilisé tous les jours et est

connu de tous. Se définir ou être défini comme handicapé fait sens pour tout le monde.

Cette familiarité aurait pu favoriser un processus de rupture avec les préjugés à l'égard des populations concernées. Pourtant ce n'est pas ce que saisissent les investigations empiriques les plus récentes. Certes, quelques stéréotypes associés à celles et ceux que l'on appelait encore des invalides il y a quelques décennies se sont raréfiés à la faveur de l'émergence progressive d'un modèle social du handicap. Mais un certain nombre d'entre eux ont résisté ou ont simplement été reformulés, et surtout d'autres se sont construits à l'ombre des nouvelles injonctions aujourd'hui adressées à ces populations.

Les idées reçues à l'égard du handicap se développent d'autant plus facilement qu'il incarne un objet difficile à manipuler tant il recèle en lui-même une grande diversité de réalités. Il ne se manifeste pas de la même manière et n'a pas les mêmes conséquences sociales selon que vous soyez un enfant ou un adulte ; une personne aveugle, sourde, déficiente physique, psychique ou cognitive ; que vous ayez acquis une altérité ou qu'elle vous ait été imposée à la naissance ; etc. Entrer dans la carrière (Becker, 1985) de personne handicapée ne se fait pas par une seule porte. Et si le handicap s'impose comme un statut qui ouvre des représentations, des pratiques et des droits modifiant ainsi les interactions sociales, ces modifications et l'expérience qui en résulte ne seront pas les mêmes selon la porte empruntée. Le handicap est donc cette notion qui paraît simple et évidente, utilisée par tout le monde mais qui n'est pas si facile à appréhender pour qui cherche à le définir précisément et à en embrasser l'ensemble des variations. Il est un

objet historique, une production sociale, s'inscrivant dans une dynamique spatio-temporelle dont la forme est mouvante et dépendante des débats qui le traversent et des politiques qui le définissent. Ce livre propose donc de donner à voir le champ du handicap comme un champ complexe aux réalités sociales variées, en déconstruisant les idées reçues à son égard.

Erving Goffman définissait le handicap comme le résultat d'une interaction tronquée (1975). Il avait observé qu'une personne déficiente ne peut interagir avec autrui comme il est attendu d'elle. Cette interaction ratée produit gêne, évitement et stigmatisation. Ces conséquences sociales forment le handicap et sont à l'origine de discriminations. Nous espérons qu'aller à l'encontre des idées reçues sur le handicap contribuera à réduire cette gêne et cet évitement et *in fine* les discriminations envers les personnes handicapées.

Pour y parvenir, nous nous proposons tout d'abord d'interroger l'évidence de la notion de handicap. Le handicap serait d'une part un fait de nature, qu'il en soit une erreur comme chez Aristote ou un contre-exemple comme chez Ambroise Paré ; d'autre part le fruit du destin ou de la fatalité. De ces points de vue, le handicap s'impose à l'individu, victime sans responsable ni coupable (si ce n'est, en d'autres temps, Dieu ou les dieux), qu'il faut aider par charité et/ou solidarité. Les chapitres proposés permettent ainsi d'interroger l'universalité du handicap, ses modes de reconnaissance et de comptage ainsi que l'objectivité de ses catégories. En un mot, il s'agit de rappeler que le handicap, notion très récente dans l'histoire, est avant tout une construction institutionnelle et politique, c'est-à-dire, sociale.

Puis nous montrerons que l'approche socio-environnementale du handicap qui s'est imposée ces dernières décennies dans les travaux scientifiques, dans les textes internationaux ou encore dans la loi de 2005 sur le handicap n'a pas permis de rompre avec l'usage historique d'une approche déficitaire et misérabiliste du handicap. Au contraire, cette perspective s'est étendue à des situations aussi diverses et variées que les difficultés scolaires, le rapport au langage, à la culture et à la politique, ou encore la capacité à se déplacer dans l'espace public. Les personnes reconnues handicapées ou associées de manière plus ou moins informelle à cette catégorie (handicap socio-culturel, langagier, etc.) sont ainsi appréhendées sous l'angle d'un déficit (social, culturel, physique, etc.) « contre lequel on ne peut rien » ou contre lequel il est évident d'intervenir *via* des compensations éducatives, pédagogiques, culturelles, corporelles ou autres, suivant un présupposé validiste qui considère comme acquise la dévalorisation des corps et des esprits infirmes.

Enfin, à écouter les ministres du Travail et de l'Emploi ou de l'Éducation nationale, la société serait devenue plus inclusive : des droits particuliers, des adaptations, des dispositifs, des métiers sont à la disposition des personnes handicapées pour leur permettre d'être accueillies au sein des institutions ordinaires avec la garantie de l'égalité des chances et de l'accès à une citoyenneté pleine et entière. L'observation empirique de la mise en œuvre de cette accessibilisation de la société montre toutefois que se perpétuent, en se réactualisant, des injonctions à la performance, à l'autonomie, au mérite et à l'adaptation, vulnérabilisant ainsi et d'une autre manière les personnes handicapées. Ce sera l'objet de la troisième partie.